

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2015

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Christine NÉMOZ, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER, Gésabelle GIROUD, Stéphanie GAGNIEUX, Catherine TEILLON, MM. Guillaume ARRU-GALLART, Jean BELANTAN, André CHABERT, Aimé VUAILLAT, Bernard PIÉGAY, Maurice BELANTAN, Damien RIGOLLET, Gérald REVEYRAND, Jean-Marc GUILLET, Gérard CHABOUD-GRILÉ.

ABSENTES excusées : MMES Martine MÉRAUD, Isabelle COURTIAL.

Secrétaire de séance : Mme Christine NEMOZ.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- + Monsieur Aziz TOUMI : pose d'une clôture, route de Morestel,
- + Monsieur Michaël MIOUX : extension d'une maison, route de la chartreuse.

RASED-POSTE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE ET MAITRE E

La commune de MORESTEL, support du secteur RASED de MORESTEL a en charge la répartition des dépenses de ce service implanté sur la commune de MORESTEL et portant sur les frais du poste de psychologue scolaire et de Maître E intervenant dans les différentes écoles du secteur, dont celles de la commune.

La participation de la commune de VEZERONCE-CURTIN se monterait à 1,40 € par enfant et par an.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

ABONNEMENTS TELEPHONIQUES

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la conservation de la ligne téléphonique de l'ancienne mairie de Curtin qui sert à ce jour pour des réunions et activités diverses. Compte-tenu du fait qu'aujourd'hui beaucoup de personnes possèdent un téléphone portable, le Conseil municipal est favorable à la suppression de la ligne téléphonique de Curtin. De plus le téléphone est fréquemment volé il est donc impossible de s'en servir.

Les lignes téléphoniques des salles des fêtes sont conservées, car à ce jour la législation exclut le recours au téléphone portable en tant que système d'alerte principal. Le maintien des liaisons téléphoniques filaires se justifie toujours à l'heure actuelle car leur fiabilité demeure supérieure à celle des appareils portables.

CIMETIERES

Le règlement des cimetières de Vezeronce et Curtin a été distribué aux membres du Conseil municipal pour lecture. Pas d'observation particulière. La commission qui s'occupe de la gestion des cimetières a décidé de faire une procédure de reprises des tombes abandonnées : environ 16 à Curtin et une centaine à Vezeronce. Afin d'informer les visiteurs de la Toussaint, il sera posée une plaquette sur chaque tombe faisant l'objet de la procédure : ainsi les concessionnaires pourront faire part de leur intention. Soit un budget de 2 855 € pour 2015 et 2 242 € pour 2016 pour les aménagements nécessaires à la procédure de reprise et la signalétique dans les cimetières..

LOCAL LA ROCA MAGASIN ESTHETIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société LA ROCA est en liquidation judiciaire. Madame Caroline PERRIER gérante de la Société LA ROCA louait les locaux du magasin d'esthétique appartenant à la commune, 121 place Clodomir. Madame Caroline PERRIER a une dette de loyer. Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des difficultés à obtenir des renseignements auprès du liquidateur judiciaire, Maître ROUMEZI chargé de la liquidation.

Il serait souhaitable de faire appel aux services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Bernard MERAUD, avocat à MORESTEL (Isère). Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

AMENAGEMENT RD16-RD1075

Une rencontre est prévue avec les services du Département de l'Isère afin de prévoir un aménagement des RD16 et 1075.

La commune doit aussi réfléchir au projet d'aménagement du centre : démolition maison PAULOZ sur l'année 2016.

MARCHE D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réalisation d'une procédure de marché pour les assurances de la commune : véhicules, responsabilité civile, biens immobiliers.

L'appel d'offres a été lancé : le Conseil municipal sera amené à délibérer le mois prochain.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANT

Date d'élection : 13 octobre 2015

NOM	Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus
ARRU-GALLART	Léo	18/01/2005	70
LAVALETTE	Axel	07/01/2005	46
CHABAL	Corentin	19/03/2005	35
SGHAIER	Saleha	07/05/2006	31
MARION	Lola	18/01/2006	28
BERTHELON-DUCARRE	Lucie	19/01/2006	20
BARINCOURT	Luciana	21/01/2005	16
LE MIERE	Matthieu	18/02/2005	14
MONAVON	Kylian	06/02/2006	8

La première réunion aura lieu le 12/11/2015.

MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Pays des Couleurs travaille sur la compétence pour un projet de maisons de santé qui devraient s'implanter pour lutter contre le désert médical que subit notre région qui est très mal dotée en praticiens par rapport à la moyenne nationale. Ce projet n'est qu'au stade de la réflexion.